



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **28 octobre 2019**, à 18h30, à la salle du conseil située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire suppléant, Mathieu Malenfant, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers Siège # 2 M. Marc Bédard
Siège # 3 Vacant Siège# 4 Vacant
Siège # 5 pro-maire Siège# 6 Mme Patricia Hamel

Mme Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire suppléant, Mathieu Malenfant constate le quorum à 18h30 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

28 octobre 2019

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Dépôt de la lettre de démission du maire ;
4. Dépôt de l'avis de la vacance du poste de maire ;
5. Date du scrutin ;
6. Nommer un maire suppléant ;
7. Nommer un responsable pour le système d'alarme ;
8. Nommer un responsable pour la signature des chèques ;
9. Période de questions ;
10. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

(2019-10-027)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

DP (2019-10-028)

3. Dépôt de la lettre de démission du maire

La directrice générale dépose au conseil la lettre de démission du maire.

DP (2019-10-029)

4. Dépôt de l'avis de la vacance du poste de maire

La directrice générale dépose au conseil la lettre de démission du maire.

5. Date du scrutin

La directrice générale mentionne la date du scrutin pour le poste de maire, soit le 15 décembre 2019.

(2019-10-030)

6. Nommer un maire suppléant

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu de nommer M. Marc Bédard comme maire suppléant.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-10-031)

7. Nommer un responsable pour le système d'alarme

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu de nommer Mme Patricia Hamel et M. Mathieu Malenfant comme répondant pour le système d'alarme.

Adoptée à l'unanimité.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annulation

24 Octobre 2019

Municipalité Saint-Louis de Blandford
80 rue Principal
G0Z 1L60

Objet : Démission

Madame, Monsieur

Comme mentionné il y a deux ans, ce présent mandatéait mon dernier a titre de maire. Puisque ma santé n'est pas à son meilleur depuis un certain temps, j'ai pris la décision de remettre ma démission en tant que maire de la municipalité de Saint-Louis de Blandford, en date du 24 octobre 2019. De plus, cette démission m'occasionnera pas de coûts supplémentaires à la municipalité puisqu'il y aura bientôt élections pour un poste de conseiller.

Je souhaite remercier la population qui m'a fait confiance durant les 16 dernières années en tant que maire.

Je vous prie d'agréer, mes plus respectueuses salutations.

Gilles Marchand



N° de résolution
ou annotation

(2019-10-032)

8 Nommer un responsable pour la signature des chèques

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu de nommer M. Marc Bédard comme substitut pour la signature des chèques.

Adoptée à l'unanimité.

9. Période de questions

M. Mathieu Malenfant, maire remplaçant, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question conformément au règlement de la municipalité.

10. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par la conseillère M. Patricia Hamel, de lever l'assemblée à **18 heures et 40 minutes**.

Mathieu Malenfant
Maire suppléant

Julie Galarneau
Directrice générale

Le maire remplaçant, M. Mathieu Malenfant, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.